

## Motion

À ce jour, outre des dizaines de motions votées dans de nombreux départements d'environ 35 universités (dont plusieurs au sein de la nôtre), plus de vingt instances de direction, UFR, conseils centraux, présidences d'université, ont fait le choix de ne pas classer les candidatures des lycéens dans les filières non sélectives. Ces décisions concernent 18 UFR (dans les universités Jules Verne, Lorraine, Marne-la-Vallée, Nantes, Orléans, Paris I, Paris Descartes, Paris Diderot, Paris 8, Rennes, Rouen, Sorbonne Université, Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines), deux conseils d'administration (Paris-Est-Créteil-Val de Marne, Poitiers), un conseil académique (Tours) et deux présidences d'université (Bordeaux, Pau).

Ce choix, qui résulte d'un engagement moral et politique, est aussi un choix logique et réaliste : à quoi bon classer les demandes pour des filières non sélectives, qui ne peuvent même pas envisager de dispositifs d'accompagnement aux plus fragiles, si tant est qu'on puisse, par ce type de procédure, identifier la fragilité et prédire la réussite des étudiants ? Pourquoi investir des dizaines de milliers d'euros et autant d'énergie dans un travail de classement, si ce n'est alors pour faire fonctionner une plateforme informatique, plonger les lycéens dans de longues semaines d'incertitude, et peut-être même conduire, dans certaines filières, à des baisses imprévues d'effectifs ?

Or, le choix de dire « **oui** » à tous immédiatement et sans classement apparaît aujourd'hui techniquement et légalement possible. L'exemple de l'Université de Pau Pays de l'Adour en atteste. À la sollicitation du Président de l'Université, sensible à des mois de combats motivés des personnels et des étudiants, le ministère a reconnu le 4 avril que le paramétrage des « **données d'appel** » sous Parcoursup peut être indépendant des capacités d'accueil, et permettre, par un « surbooking » généralisé, d'appeler tou.t.es les candidat.e.s en fixant le « **rang du dernier appelé** » au nombre total de candidatures reçues. Le chef d'établissement peut en faire la demande au ministère. Il est dès lors inutile d'examiner en vain et de classer les dossiers en commissions, même si des commissions se tiennent exceptionnellement cette année pour valider ce choix ». Si l'établissement fait ce choix, cela signifie que nous nous engageons à accepter tous les candidats qui valideront la proposition ; mais n'est-ce pas ce que nous voulons ? Le risque de voir les capacités dépassées est très faible.

C'est pourquoi nous demandons au VP CFVU et au Président d'Aix-Marseille Université de demander au ministère de fixer le « **rang du dernier appelé** » au nombre total de candidatures reçues pour toutes nos filières non en tension et à nos conseils et directeurs d'UFR d'appuyer cette demande. Pour les filières en tension, la même position doit être étudiée en prenant en compte les nouveaux moyens obtenus pour augmenter les capacités d'accueil. Les instances appropriées doivent pour ce faire être convoquées au plus vite en séance extraordinaire.

Nous tenons cependant à affirmer fermement que l'absence de classement, cette année, dans les filières non sélectives, ne peut être qu'un expédient voué à régler ponctuellement la situation d'urgence dans laquelle la construction hâtive de cette loi, bancale et imposée à marche forcée, place aujourd'hui les composantes et les départements de l'Université soucieux d'inscrire leurs étudiants. En aucun cas elle n'équivaut à la légitimation de commissions d'examen des dossiers ayant vocation à trier et classer les candidats. Nous nous positionnons donc contre la logique même de classement à l'entrée des filières non-sélectives, pour lesquelles l'obtention du baccalauréat est aujourd'hui le seul critère légal.

Les personnels de l'université d'Aix-Marseille, réunis en Assemblées Générales à Aix et à Marseille avec le soutien des organisations syndicales : Fercsup CGT, Snesup-FSU, Sud Education et UNEF.